

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00154

Numéro SIREN : 539 868 422

Nom ou dénomination : SJ-3P

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2018 sous le numéro de dépôt 2074

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DRAGUIGNAN

RECEPISSE DE DEPOT

Palais de Justice CS 60223
83006 DRAGUIGNAN Cédex
IBAN: FR79 4003 1000 0100 0035 7892 M97
INTERNET: www.infogreffe.fr
TEL : 04.94.50.83.27

SJ-3P

338 route de Cambarras
83440 Tourrettes

V/REF :
N/REF : 2012 B 154 / 2018-B-2074

Le greffier du tribunal de commerce de Draguignan certifie qu'il a reçu le 04/07/2018,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/12/2017.

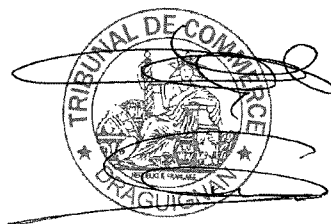
Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 26/06/2018

Concernant la société

SJ-3P
Société à responsabilité limitée à associé unique
338 route de Cambarras
83440 Tourrettes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-2074 le 04/07/2018
R.C.S. DRAGUIGNAN 539 868 422 (2012 B 154)

Fait à DRAGUIGNAN le 04/07/2018,
LE GREFFIER





IMPOT SUR LES SOCIETES

X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SARL SJ-3P

338 ROUTE DE CAMBARRAS

SIRET 5 | 3 9 8 6 8 4 2 2 0 0 0 2 0

83440 TOURRETTES

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

éclarante

A à U du CGI)

SIRET

scal

Bénéfice imposable à 15%

Bénéfice imposable à 28%

Déficit

110

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines

Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Autres dispositifs

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

1.

2. u titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité

tion de

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

SECOR AZUR
1289 Avenue Rhin et Danube

06140 VENCE

Tél: 04.93.58.89.13

Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

Identité du déclarant:

N° d'agrément du CGA

Date: 21/04/2018

Lieu TOURRETTES

Qualité et nom du signataire:

Tél:

Signature

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) <small>* SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants</small>	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1 M PUPPO ANTHONY ASS.GERANT 3613 ROUTE DE FREJUS 83440 FAYENCE	300	2017	9 000				

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	24 189	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

GLA-DPATUS Informatique

SARL SJ-3P
SOCIETE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE AU
CAPITAL DE €30 000
SIEGE SOCIAL: 338 Route de Cambarras
83440 TOURRETTES
RCS : DRAGUIGNAN 539 868 422

GRATIS
04...
Déposit...
DRAGUIGNAN
17/2014

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mil dix huit
Le 26 juin
A 19 heures,

Le soussigné Monsieur PUPPO Anthony, associé unique et gérant de la société SJ-3P, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 30 000 EUROS,

1) Déclare être appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,

2) Dépose sur le bureau les documents suivants :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2017
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

3) Adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31/12/2017, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un déficit de 16 707,41 Euros et décide de l'affecter comme suit :

- 16 707,41 euros au compte « report à nouveau »

1 **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFIP N° 2033-A 2018

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
Fin du Code Général des Impôts)

Designation de l'entreprise SARL SJ-3P Néant *

Adresse de l'entreprise 338 ROUTE DE CAMBARRAS 83440 TOURRETTES

Numéro SIRET * 5 3 9 8 6 8 4 2 2 0 0 0 2 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>		
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010						
	Autres *	014	150	016	150			
	Immobilisations corporelles *	028	301 486	030	82 164	219 322	245 841	
	Immobilisations financières * (1)	040	540	042		540	30	
	Total I (5)	044	302 176	048	82 314	219 862	245 871	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Stocks							
	Marchandises *	060	15 248	062		15 248	8 890	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			500	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	69 484	070	128	69 356	13 458
		Autres * (3)	072	6 543	074		6 543	2 383
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	28 362	086		28 362	25 829	
	Charges constatées d'avance *	092	4 560	094		4 560	1 524	
		Total II	096	124 197	098	128	124 068	52 584
	Total général (I+II)	110	426 372	112	82 442	343 931	298 455	
PASSIF								
				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	30 000		30 000	
	Ecart de réévaluation			124				
	Réserve légale			126	3 000		3 000	
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131	132				
	Report à nouveau			134	17 953		11 429	
	Résultat de l'exercice			136	(16 707)		6 524	
	Provisions réglementées			140				
		Total I		142	34 246		50 953	
	Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DÉTTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	27 884		19 110	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	8 103		3 000	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	143 820		124 592	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	172	129 878		100 800	
	110 130			174				
	Produits constatés d'avance			176				
	Total III		176	309 685		247 502		
	Total général (I + II + III)		180	343 931		298 455		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		16 064	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		29 150	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Conformément à la loi, l'Associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des deux exercices précédents.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

SIGNATURE

Monsieur PUPPO Anthony

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a complex, abstract shape. The signature is positioned to the left of the page, below the name 'Monsieur PUPPO Anthony'.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise SARL SJ-3P						Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 7							Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 6				Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE																					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209				210		394 806					316 974						
	Production vendue	} biens et livraisons intracommunautaires		215			214														
			} services *		217			218		5 694						6 232					
				Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222												
	Production immobilisée *						224														
	Subventions d'exploitation reçues						226														
	Autres produits						230		2 938						1 009						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232		403 437					324 215						
	CHARGES D'EXPLOITATION																				
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																				
ACHATS DE MARCHANDISES * (y compris droits de douane)																					
Variation de stock (marchandises) *																					
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS * (y compris droits de douane)																					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																					
Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier 4 746 - immobilier)																					
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 968)																					
Rémunérations du personnel *																					
Charges sociales (cf. renvoi 380)																					
Dotations aux amortissements *																					
Dotations aux provisions																					
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)																					
Total des charges d'exploitation (II)							264		417 969					317 330							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270		(14 532)					6 885							
PRODUITS FINANCIERS																					
PRODUITS EXCEPTIONNELS																					
CHARGES FINANCIÈRES																					
CHARGES EXCEPTIONNELLES (dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) ; dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 347 348)																					
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES *																					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310		(16 707)					6 524							
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																					
RÉINTÉGRATIONS																					
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																					
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																					
Provisions non déductibles *																					
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)																					
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248																					
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249																					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 998																					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 999																					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 997																					
DÉDUCTIONS																					
Entrep. nouvelles (44 septies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies et octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 octies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quinquies) 138																					
Reprise d'entrep. en difficulté (44 septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44 septies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991 ; Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies) 990																					
Divers* ZFA (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346																					
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655																					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352							354						19 110	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement) 356																					
Déficits antérieurs reportables : *1.1...9.85 dont imputés sur le résultat : 360																					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS							370							372						19 110	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Intermédiaire

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL SJ-3P

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
		ACTIF IMMOBILISÉ										
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410	150	412		414		416	150		150	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	18 200	442	19 333	444		446	37 533		37 533	
	Installations générales agencements divers	450	15 822	452	5 909	454	4 140	456	17 592		17 592	
	Matériel de transport	460	241 755	462	1 800	464	1 200	466	242 355		242 355	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 409	472	1 597	474		476	4 006		4 006	
Immobilisations financières		480	30	482	510	484		486	540		540	
TOTAL		490	278 366	492	29 150	494	5 340	496	302 176		302 176	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500	150	502		504		506	150			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	12 985	532	2 833	534		536	15 818			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 366	542	1 980	544	2 379	546	4 967			
	Matériel de transport	550	12 315	552	47 767	554	960	556	59 122			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 679	562	578	564		566	2 257			
TOTAL		570	32 495	572	53 158	574	3 339	576	82 314			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5							
	POUTRELLES METALLIQUES	CARREAUX DE PLATRE	POSE CARRELAGES	1 REMORQUE PORTE V	PLAFOND EN BA13 +							
	6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
					Court terme *	Long terme						
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1	1 350	774	576		(576)							
2	1 147	662	485		(485)							
3	800	454	346		(346)							
4	1 200	960	240		(240)							
5	502	288	214		(214)							
6	342	201	141		(141)							
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	5 340	580	3 339	582	2 001	584	586	(2 001)	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations		590	583	591	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								596	(2 001)	585	597	599
TOTAL												

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 502 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL SJ-3P

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650	128	652		654		656	128		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680	128	682		684		686	128		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains ⁵	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	11 985
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	11 985
Déficits de l'exercice	860	19 110
Total des déficits restant à reporter	870	31 095

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800 <input type="checkbox"/>

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	882
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	48 074
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	33 649
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL SJ-3P				Néant <input type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois		
				1	2	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	400 499	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
TOTAL 1				106	400 499	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	438	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111	6 358	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	2 500	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144	9 296	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				121	179 142	
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	114 112	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	155	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152	293 409	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137	116 386
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	116 386	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	402 999	Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Période de référence		024	01/01/2017	160	31/12/2017	
Date de cessation						
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs						
Effectif moyen du personnel * :				376	1	
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.						
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.						

QUADRATUS Informatique

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt
[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE [3 1 1 2 2 0 1 7] N° SIRET [5 3 9 8 6 8 4 2 2 0 0 0 2 0]
 DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [SARL SJ-3P]
 ADRESSE (voie) [338 ROUTE DE CAMBARRAS]
 CODE POSTAL [83440] VILLE [TOURRETTES]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [M] Nom patronymique [PUPPO] Prénom(s) [ANTHONY]
 Nom marital [] % de détention [100.00] Nb de parts ou actions [300]
 Naissance : Date [040487] N° Département [06] Commune [CAGNES SUR MER] Pays [FRANCE]
 Adresse : N° [3613] Voie [ROUTE DE FREJUS]
 Code postal [83440] Commune [FAYENCE] Pays [FRANCE]

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SARL SJ-3P
SOCIETE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE AU
CAPITAL DE €30 000
SIEGE SOCIAL:338 Route de Cambarras
83440 TOURRETTES
RCS : DRAGUIGNAN 539 868 422

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26/06/2018 AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

L'associé unique après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un déficit de 16 707,41 Euros, décide de l'affecter comme suit :

- 16 707,41 euros au compte « report à nouveau ».

Signature de la gérante précédée de la mention manuscrite
"certifiée conforme"

"Certifiée conforme"

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes, positioned below the text "Certifiée conforme".